WG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRASG2018

DÉCRET N° 2018 – 397 DU 29 AOÛT 2018

portant approbation du cadre de référence de l'audit interne dans l'administration de l'Etat en République du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;

vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

vu le décret n° 2018-029 du 31 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;

sur proposition du Président de la République,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 04 juillet 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Est approuvé, tel qu'il figure en annexe au présent décret, le document portant cadre de référence de l'audit interne dans l'Administration de l'Etat en République du Bénin.

Article 2

Le cadre de référence de l'audit interne dans l'Administration de l'Etat en République du Bénin comprend le code de déontologie des auditeurs internes de l'Etat et les normes professionnelles applicables aux missions d'audit interne.

Article 3

Les ministres sectoriels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 août 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre d'État, chargé du
Plan et du Développement,

Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre du Travail et de
la Fonction Publique,

Adidjatou A. MATHYS

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 — AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MPD 2 – MTFP 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 19 – SGG 4 – JORB 1.